

n° 259 - Avril 2016

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



31 mars
Quel punch !

❑ Une : Photo
propriété rédaction
Radio Montluçon Bocage

❑ P 2 : Editorial

❑ P 3 : Réforme du
ferroviaire

❑ P 4 et 5 :
Les luttes en photos

❑ P 6 :
Interviews 30 mars

❑ P 7 : Pub

❑ P 8 :
Congrès UL Moulins

Crédit photos : RMB,
Didier Ciancia, CGT...

Editeur : Union Départementale des Syndicats
CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUÇON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Aude



Camarades, tous dans l'action !

Le projet de loi EL KHOMRI vise à instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises. Ce texte offre une liberté totale au patronat et constitue, s'il était adopté, un recul historique des droits pour les salariés.

Première intersyndicale depuis 2010, 9 syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, UNEF, UNL et FIDL (lycéens) dans un communiqué commun, ont affirmé leur mécontentement du projet de loi sur la réforme du Code du Travail.

Même si chaque organisation porte une appréciation différente sur le contenu du projet, il est à noter que tous les participants ont acté la dégradation économique et sociale du pays.

Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d'emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies. Les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations accordés au patronat depuis des années n'ont pas fait descendre la courbe du chômage, au contraire.

Pour la CGT, Il est nécessaire de conforter et consolider le Code du Travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. Pour cela, nous proposons la prise en compte de droits nouveaux pour répondre aux défis du XXIème siècle et non le retour dans le passé.

Nous réaffirmons avec force que l'augmentation des salaires et la Réduction du temps de Travail à 32 heures sont des solutions pour retrouver la croissance.

7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du Code du Travail constitue une menace pour les droits des salariés et ils ont raison !

Il y a besoin d'une réaction forte et unitaire du monde du travail, salariés, précaires, privés d'emploi. Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Il se matérialise par des luttes dans les entreprises. Il revêt aussi un caractère intergénérationnel avec la mobilisation des jeunes et celle des retraité(es).

L'annonce par Manuel Valls du report de la présentation du projet de loi en conseil des ministres est un 1er recul à mettre à l'actif de la mobilisation montante.

Il est indispensable de gagner le retrait de ce projet de loi ! Mais cela ne pourra se faire que si la CGT s'engage entièrement dans la bataille.

A l'heure où ces lignes sont écrites, toute notre énergie est mise pour préparer la mobilisation du 28 Avril, mais nous savons d'ores et déjà, que ce ne sera pas une fin en soi et que nous devons continuer la lutte.

La tenue de notre Congrès Confédéral, ne pouvait pas mieux tomber. Il arrive à point nommé pour redonner du souffle et de l'énergie à nos actions qui doivent forcément passer par l'implication de notre corps militant.

Alors relevons nos manches et tous en ordre de bataille !!!

Christiane Micaud, membre du Bureau UD

RÉFORME FERROVIAIRE... UN PAS DE PLUS VERS LA PRIVATISATION...

Le Parlement a adopté définitivement, le 23 juillet 2014, par un ultime vote du Sénat, la réforme ferroviaire à l'origine d'une grève des cheminots de deux semaines en juin 2014. Cette loi a été promulguée le 4 août 2014.

Un enjeu d'importance.

D'après l'état, cette réforme visait à mettre fin à la séparation entre Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF qui générait des surcoûts et des difficultés à coordonner les travaux ferroviaires. Elle donnera naissance à un Groupe Public Ferroviaire, constitué d'un établissement public de tête « mère » (SNCF) et de deux établissements « filles » : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant (SNCF Mobilités). L'objectif étant de stabiliser la dette (50 milliards d'€) et de préparer l'ouverture à la concurrence du transport intérieur des voyageurs.

N'en déplaise aux soutiens de la loi du 4 août 2014, une directive discutée dans le cadre du Conseil des Ministres des Transports Européens donne raison à la CGT. Elle ne préconise en rien la séparation totale des entreprises historiques et laisse le choix aux Etats membres d'organiser leurs systèmes ferroviaires nationaux, y compris autour d'une entreprise intégrée.

Alors que la direction SNCF et le gouvernement, aidés par l'UNSA et la CFDT, ont éclaté la SNCF en 3 EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) distincts, la possibilité de revenir à une entreprise intégrée n'est pas une utopie. Encore faut-il en faire le choix... A la question de la Fédération des Cheminots en comité de dialogue européen : « Une entreprise éclatée peut-elle redevenir intégrée ? », la réponse est sans équivoque : C'est OUI ! Plusieurs états membres de l'union européenne ont d'ailleurs exigé que leur entreprise

historique de transport reste intégrée. Les ministres européens ont accédé à cette demande en exigeant seulement la séparation des fonctions essentielles (l'attribution et la tarification des sillons pour la circulation des trains). C'est la proposition de la CGT : « La Voie du Service Public ! ». La réforme ferroviaire issue de la loi du 04/08/2014 n'est donc pas en conformité avec le droit européen.

Pendant des mois, les détracteurs des cheminots CGT ont annoncé l'ouverture à la concurrence des TER (Trains Express Régionaux) et des TET (Trains d'Equilibre des Territoires) dès 2019. La réalité est tout autre. Il s'avère que cette option est reportée au-delà de 2026. La CGT Cheminots a donc vu juste mais c'est sans compter le rapport DIURON commandé par notre gouvernement qui vise à supprimer bon nombre de relations TET comme Montluçon/Paris et Bordeaux/Lyon pour cause de non rentabilité. Il rendra ses conclusions cet été, ce qui ne préconise rien de bon pour les usagers.

L'Etat doit financer.

Revenons plus précisément sur la dette du ferroviaire en France : ce sont 50 milliards d'euros avec 1,5 milliards d'euros d'intérêts par an. Cette dette est en grande partie due à la réalisation des lignes grandes vitesses non financées par l'Etat et supportée par la seule SNCF. Plusieurs pays européens ont repris leur dette ferroviaire. L'Allemagne l'a fait à 2 reprises. Cette disposition n'a jamais été réalisée en France. Des directives européennes sont pourtant claires et sans ambiguïté sur ce chapitre. La

CGT Cheminots a repris cette disposition dans son projet alternatif.

Gouvernements et directions, soutenus par la CFDT et l'UNSA portés au rang d'interlocuteurs privilégiés, visent à développer le low-cost, à éradiquer le statut et les droits sociaux des cheminots afin de mettre un coup fatal à l'entreprise et au service public.

Depuis plusieurs mois, les cheminots se battent pour négocier une Convention Collective Nationale de haut niveau. Cette dernière sera d'ailleurs directement impactée par la résultante du combat engagé contre la loi travail.

La CGT cheminots propose :

- ♦ Des moyens humains et matériels pour une production plus sûre et de meilleure qualité,
- ♦ L'augmentation des salaires,
- ♦ L'amélioration des conditions de travail,
- ♦ La reprise de la dette ferroviaire par l'Etat pour développer le Service Public.

En revenant à un système intégré, les cheminots seraient rassemblés pour mieux travailler ensemble. Le retour à un EPIC unique est une proposition revendicative CGT.

Michel Dubreuil



L'ACTUALITE DE LA CGT DE L'ALLIER EN IMAGES



30 mars à Riom : 300 participants

31 mars « Retrait de la loi travail » :

- 2500 à Montluçon
- 2000 à Moulins
- 1500 à Vichy

Puis le 9 avril :

- 900 à Montluçon
- 500 à Moulins
- 450 à Vichy

Et le 28 avril ? Trop tôt pour le dire !



Le 30 mars à Riom
Soutien à Eric Colin



Vichy : 31 mars



Montluçon : 31 mars



Montluçon : 9 avril



En prévision

Le 1er mai :

Montluçon 10 h 30 place Piquand
Moulins : 10 h 30 place d'Allier
Vichy 10 h 30 place de la Poste



Montluçon : 5 avril



Congrès
UL Moulins :
24, 25 mars



Montluçon : 31 mars



Délégation de l'Allier
au 51ème congrès

Le 11 mai :

A partir de 13 h 45 devant le tribunal de Montluçon pour soutenir le camarade de l'UD, à nouveau victime d'une plainte de « Environnement Recycling ».

Le 17 mai :

Débat public : quel avenir pour l'hôpital ? « Salle Saint Vincent » 4 Quai Turgot à Montluçon à 18 h 00 avec l'aimable participation de Christophe Prud'hommes, médecin urgentiste CGT.

Du 18 au 22 avril, se tenait le 51ème Congrès Confédéral. Nous reviendrons sur cet événement dans le prochain numéro.



AUX CÔTÉS D'ÉRIC, NATURELLEMENT.

Sous un ciel nuageux, des centaines de militants CGT s'amassent devant le Tribunal de Riom. Ils viennent de toute la région et au-delà et sont venus témoigner à Eric Colin, pour son jugement en appel, tout leur soutien et leur solidarité. Prochaine étape, le 3 mai pour le rendu du jugement.

Myriam Chevalier Bonnoure, SG UL Brioude (43)



On a fait une délégation de la Haute Loire pour venir soutenir Eric dans ces moments difficiles. La répression syndicale, la criminalisation de l'action syndicale c'est tous les camarades qui la vivent. C'est

pour ça que c'est important de montrer qu'au sein de la CGT on est tous unis. Il faut montrer que nous combattons le patronat dans sa généralité qui s'oppose aux forces de la CGT.

Je travaille dans le secteur de la santé publique, on voit au quotidien que des camarades subissent les conséquences de leur engagement syndical. Ils ont leur carrière gelée, des notations minorées...

Christian Auzol, secrétaire Union Syndicale des Retraités du Cantal



Je suis ici pour dénoncer cette répression, notamment contre les camarades de la CGT. Quand on s'en prend à un camarade, c'est à la

CGT toute entière qu'on s'en prend. Ça dérange et fait la démonstration que la CGT représente une force très importante qu'ils essayent d'anéantir. Ça fait partie de l'arsenal qu'ils utilisent pour nous déstabiliser.

J'en appelle à ceux qui ne s'engagent pas aujourd'hui. À force de frapper sur la CGT, ils arrivent à nous affaiblir et même si on réagit, ça fait toujours mal qu'un copain se retrouve au tribunal, alors qu'il n'a fait que défendre les intérêts des salariés de son établissement.

Moi aussi, j'ai déjà subi la répression. Actuellement, nous avons un camarade de la FAPT qui fait l'objet de sanctions pour des propos qu'il a tenus pendant une réunion. Maintenant, il y a même des craintes par rapport à ce qu'on peut dire lors d'une réunion. Il y a aussi des chemins qui subissent des répressions moins visibles, mais, ils sont ralentis dans leur progression de carrière.



Jean-Michel Gilles, SG Syndicat Michelin (63)

On était déjà là à Moulins pour montrer notre solidarité à notre camarade. Pour le moment, c'est la CGT mais ça va arriver aussi aux autres. On sait que la CGT gêne. Il faut défendre nos camarades, c'est inadmissible ! Il ne va plus être possible de parler un peu fort avec nos directions sans être menacés de nous assigner devant les tribunaux. Il nous faut défendre nos libertés syndicales pour exercer normalement nos mandats dans les entreprises. Nous on dit stop, ça suffit !

Les sanctions sont communes, on a des lettres d'avertissement, des mises à pied. Des camarades ont laissé une semaine de salaire, on réagit à cela face à nos patrons. On ne les laisse pas faire.



DS Goodyear, Riom (63)

Nous aussi chez Goodyear, nous vivons la répression. La pire c'est celle qui arrive à nos camarades d'Amiens nord qui ont pris 9 mois fermes. C'est une première depuis Pétain. Aujourd'hui, c'est un autre cas pour des soi-disant « outrages ». Je trouve ça lamentable et grave de s'en prendre à des

gens qui se battent pour défendre leurs emplois.

Moi, j'ai battu le record des mises à pied depuis que je suis à la CGT. En 2011, nous avons mené un mouvement de grève de deux semaines pour exiger des salaires au niveau de ceux de Montluçon. On m'a catégorisé comme le « meneur ». J'ai eu droit à 9 mises à pied en un an dont une qui à l'origine était un licenciement. Ce changement à mon égard ne fait pas de doute. Mon responsable de production qui est à la CFDT m'a fait comprendre que j'étais le "noyau dur". Pourtant avant j'étais le "couteau suisse", j'étais formidable et tout d'un coup je n'étais plus bon à rien, l'ouvrier à "abattre", je suis passé de tout en haut à tout en bas.

Annie Perrot, animatrice du collectif comité privés d'emplois et précaires, sur l'Union Locale de Vichy et conseiller prud'hommes.



Je suis là pour manifester ma solidarité à l'égard d'Éric, mais plus largement à tous les cégétistes qui

font l'objet de répressions, alors qu'ils ne font que militer. C'est le droit constitutionnel, je le rappelle.

Mon dernier emploi était dans un centre d'appel. Quand vous êtes le Délégué Syndical c'est difficile d'évoluer dans sa carrière, car pas d'augmentation, mais c'est très compliqué de prouver la discrimination. Mon employeur a tenté de freiner mon activité syndicale, en ne me payant pas mes heures de délégation et en refusant de me rémunérer mes jours de formation.

Propos recueillis par Elena Blond



la macif vous assure, le saviez-vous ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?



Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79000 Niort.

UN POINT D'APPUI POUR LES 3 ANS QUI VIENNENT !



Les 24 et 25 mars ont vu le déroulement du 41ème congrès de l'Union Locale de Moulins avec la participation confédérale de Catherine PERRET. Ce fut l'occasion de faire le bilan des trois dernières années passées et de mettre en place l'organisation de la CGT sur l'UL de Moulins pour les 3 prochaines.

En introduction des travaux.

Le Congrès a débuté par le rapport d'Éric Colin basé sur « Quelle CGT de demain, pour quelle société, sur l'Union Locale de Moulins et sa région ? ». En rappel, la puissance du Capital et du Medef maîtrisant la presse, détruisant le Code du Travail, rackettant la population, et condamnant pénalement les représentants syndicaux. Mais comment réagir ?

« Non pas à se rassembler derrière des réseaux sociaux, mais se rassembler physiquement pour peser sur les choix économiques et sociaux de la société d'aujourd'hui et demain. Il en va de la responsabilité de chacune et chacun, à se mobiliser, à mobiliser, à convaincre. Et ceci sur les Trois-Bassins de Dompièrre, Bourbon L'Archambault et Lurey-Lévis ».

Autre point : en décembre auront lieu les élections des TPE, tout l'interprofessionnel aura sa pierre à apporter à l'édifice.

Ce rapport fut suivi de multiples interventions des syndicats présents.

Pour un syndicalisme d'action.

Aujourd'hui, il nous faut une réponse à la hauteur des coups que l'on nous porte. Pas un salarié de notre bassin d'emploi ne doit se sentir isolé. Il est de notre devoir d'amener sur le terrain des revendications concrètes et progressistes telle que la mise en place des 32 heures, le SMIC à 1800 €, la retraite à 60 ans ...

La place importante des retraités.

Ces retraités qui, bien justement, voudraient vivre dignement une retraite méritée.

Ces retraités qui contribuent au développement de la société comme consommateurs et comme acteurs au travers de multiples activités d'intérêt général et social indispensables.

Le débat est venu sur la continuité

syndicale qui, malheureusement, n'est pas perçue comme une nécessité. La syndicalisation, pour beaucoup, n'étant utile que lorsqu'on est actif.

De nombreux sujets de débats.

D'autres points ont été abordés tels que : l'avenir des prud'hommes et de la défense des salariés venant chercher de l'aide auprès de l'UL. Il s'avère que la loi Macron ne simplifie en rien les procédures des Prud'hommes. Au contraire, les moyens mis en place, comme on pouvait s'y attendre, ne sont pas à la hauteur.

décisions ? Avons-nous élu des responsables de ces activités pour seconder notre Secrétaire Général ?

Nos syndiqués sont-ils formés (encore plus quand ils prennent des responsabilités), informés, acteurs et décideurs ?

Sont-ils au 1% ? A-t-on remplacé « notre ancienne gestion comptable » par une véritable politique financière ?

A-t-on mis en place un plan de syndicalisation dans l'entreprise ?

Sur le territoire de l'UL, allons-nous voir les femmes, les jeunes, les intérimaires, les précaires, les saisonniers, les privés d'emploi, les cadres et les retraités ?

Sortons-nous de nos entreprises pour rencontrer les salariés des PME, de la sous-traitance ?

Toutes ces questions doivent être débattues.

A l'issue de ce congrès, il a été procédé à l'élection de la nouvelle direction : La C.E. est composée de 29 camarades, y compris la CFC. 19 actifs dont 16 sont issus du Privé, 6 du Secteur public, et 7 retraités avec une moyenne d'âge de 51 ans et presque 50 % de renouvellement.

Issu de cette C.E., un collectif de direction de 8 membres pour animer l'activité, en l'absence momentanée de Secrétaire Général. En effet, Eric Colin, qui n'a pas souhaité se représenter, n'a pas été immédiatement remplacé.

Souhaitons longue vie à l'ancienne direction et du punch à la nouvelle, elle en aura besoin face à un gouvernement et à un patronat hostiles à toute avancée sociale.

Jean-Louis Foret



Le nouveau statut de défenseurs sera bientôt reconnu. A nous de mettre en place au sein des UL un DLAJ correspondant aux besoins.

L'Institut d'Histoire Sociale nous rappelle au slogan de notre organisation « Pour comprendre où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient ».

La vie syndicale comme ADN.

L'image de notre CGT, composée de 5 pôles distincts mais liés : l'organisation, la politique financière, la syndicalisation, la communication et l'information et enfin la formation.

Sommes-nous organisés dans nos structures ? Avons-nous une vraie vie syndicale ?

Dans nos syndicats, avons-nous des assemblées ? Faisons-nous participer suffisamment nos syndiqués dans les actions,

En quelques chiffres :

80 délégués s'étaient donnés rendez-vous sur un jour et demi. Ils représentaient 25 syndicats, dont 11 du Privé, 27 femmes et 53 hommes. La moyenne d'âge est de 46 ans, en amélioration par rapport aux trois derniers congrès.

Restons sur les délégués, le plus jeune est une femme : Perrine Blond, élue à la nouvelle C.E., 25 ans, de la SNCF et le plus ancien notre camarade : Roger Gilles, 86 ans, adhérent depuis 1952, toujours présent et toujours vaillant. Pour les plus jeunes adhérents : deux femmes qui ont adhéré en 2015.